

L'Arctique en péril : vers une remise en question des enjeux de souveraineté dans le Grand Nord

STÉFANIE VON HLATKY*

SOMMAIRE

La fin de la guerre froide a provoqué un changement de cap dans la façon de concevoir ce que sont la sécurité et la souveraineté. Dans les années 1990, les menaces principales ont été de nature asymétrique, ce qui représente un défi particulier pour notre compréhension de ce nouvel environnement international. La sécurité dans l'Arctique canadien, souvent cadrée en terme de menace à la souveraineté, illustre très bien ces développements récents en relations internationales. Le Canada est-il équipé pour faire face aux nouveaux défis en matière de sécurité et d'imposer sa souveraineté dans le Grand Nord? Nous faisons état de la question en évaluant les menaces qui touchent la sécurité du Canada, tout en considérant les capacités actuelles, ainsi que les moyens de les mettre en application. Finalement, nous proposons une approche pour aller au-delà de la solution militaire, nous permettant de considérer la multiplicité des enjeux impliqués.

Mots-Clés: Politique étrangère canadienne; Relations canadiennes-américaines, Souveraineté; Défense de l'Amérique du nord, Défense canadienne; Arctique; Passage du Nord-Ouest; Environnement.

* Groupe d'étude et de recherche sur la sécurité internationale, Université de Montréal. <s.von.hlatky.udvarhelyi@umontreal.ca>.

INTRODUCTION

Le nouveau millénaire a été marqué par des défis de nature non conventionnelle. Les enjeux dans l'Arctique canadien s'inscrivent parfaitement dans ce registre et nécessitent une réflexion approfondie qui tient compte de la souveraineté du Canada dans cette région, mais qui va au-delà de l'enjeu militaire. Il faut se poser la question suivante : quels sont les intérêts et les objectifs du Canada dans le Grand Nord? Il faut ensuite s'interroger sur les moyens appropriés pour les réaliser. La souveraineté suppose un certain contrôle sur un territoire donné et donc, est intimement liée aux questions de sécurité. La fin de la guerre froide, comme nous allons le voir, a provoqué un changement dans la façon de concevoir la sécurité et la souveraineté. Dans les années 1990, les menaces dominantes sont de nature asymétrique, ce qui représente un défi particulier pour notre compréhension de cet environnement international. La sécurité dans l'Arctique canadien, souvent exprimée en terme de souveraineté, illustre très bien ces développements récents en relations internationales. Compte tenu de ces nouvelles menaces, est-ce que le Canada est prêt pour faire face aux nouveaux défis en matière de sécurité et d'imposer sa souveraineté dans le Grand Nord? Nous allons d'abord identifier les menaces qui touchent la sécurité du Canada. Ensuite, nous allons évaluer le cas de l'Arctique en fonction des processus de décision civilo-militaires. Finalement, nous tenterons d'évaluer les intérêts du Canada en Arctique, selon les capacités investies.

LA MENACE DANS UN CONTEXTE NOUVEAU

L'époque de la guerre froide ne maintenait aucune ambiguïté quand à l'identification de la menace principale. Le Canada et les États-Unis partageaient un ennemi, l'URSS, et ont vu leur coopération militaire s'accroître en fonction de cette perception commune de la menace. Il fallait se préparer à l'éventualité d'une attaque de missile soviétique venant de la frontière nordique. La guerre froide représentait en quelque sorte l'âge d'or de la sécurité et de la défense en Arctique. La création de NORAD, les patrouilles régulières dans le Grand Nord et la mise sur pied d'un système de radar ont contribué à l'affirmation du Canada sur son territoire arctique. La dimension de coopération en matière de sécurité était aussi perçue différemment : le Canada et les États-Unis s'étaient engagés mutuellement en vue d'une éventuelle attaque soviétique venant de la frontière nordique. Pourtant, même dans cette ère de coopération, les États-Unis représentaient quand même un défi pour l'autonomie du Canada. À cause de la nature asymétrique de l'alliance, le Canada est au prise

avec un paradoxe : les États-Unis ont le potentiel d'améliorer la sécurité de Canada, tout en pesant lourd sur la liberté d'action de celui-ci en matière de prise de décision en politique étrangère et défense. Déjà à cette époque de vulnérabilité pressentie, le Canada percevait une menace à sa souveraineté, provenant d'une trop grande présence américaine. Mais cette crainte a perduré la guerre froide et s'avère pourtant dépassée. Tel qu'énoncé Rob Huebert (2005-2006: 21), cette dichotomie est carrément un faux débat, car les besoins de sécurité du Canada ne sont pas incompatibles avec sa souveraineté nationale. En d'autres mots, il ne s'agit pas d'un jeu à somme nulle. En effet, le Canada possède les moyens nécessaires pour assumer sa souveraineté en augmentant sa capacité d'action et de réaction sur l'ensemble de son territoire arctique. En autant que ceci soit accompli par le Canada, les objectifs américains sont parfaitement complémentaires. L'enjeu du Grand Nord nécessite donc une approche plus large qui prend compte du périmètre nord-américain.

Pourquoi ce faux débat a-t-il persisté, et ce, bien au-delà de la menace soviétique? Quelles menaces perdurent en Arctique dans le contexte actuel? La fin de la guerre froide a été accompagnée d'une baisse générale des conflits interétatiques. Pour le Canada et les États-Unis, la perception de la menace s'est donc beaucoup atténuée. Néanmoins, deux menaces peuvent être identifiées comme définissant le cadre de la politique étrangère canado-américaine. D'abord, il y a la guerre contre le terrorisme. Bien que cette menace ait pris beaucoup d'ampleur depuis les événements du 11 septembre, sa pertinence est réduite dans le contexte de la sécurité en Arctique. Ensuite, il y a la menace environnementale, qui a des implications directes sur la sécurité du Canada. C'est une question qui mérite d'être examinée de plus près. La protection du Nord n'est pas une préoccupation unique au Canada, mais bien partagée à travers l'environnement circumpolaire. Bien sûr, les États-Unis demeurent toujours omniprésents dans ce contexte, mais il faut considérer la présence très importante de la Russie et du Danemark, non comme ennemis, mais comme compétiteurs dans la région nordique.

En ce qui concerne les changements climatiques, la fonte des glaces en Arctique se traduit par des défis et des opportunités pour le Canada. De plus, il est notoire de constater que l'environnement devient un facteur de plus en plus présent dans le discours sur la sécurité. Que ce soit les propos d'auteurs comme Thomas Homer-Dixon ou des rapports spéciaux provenant du SCRS, les académiques et analystes se sont penchés sur les problèmes que peuvent entraîner l'environnement, notamment en matière de sécurité. Cependant, il n'y a pas consensus sur la question. Devrait-on vraiment inclure l'environnement comme faisant partie intégrante des préoccupations en matière de sécurité? Même si on inclut l'environnement dans l'éventail possible des menaces identifiables, ses manifestations restent impossibles à prédire avec précision.

Dans la discipline des relations internationales, certains auteurs contestent l'ouverture du champ, craignant une perte de cohérence intellectuelle dans les études de sécurité. Cette école dite traditionaliste défend la restriction de ce champ aux phénomènes reliés à la guerre, soit « l'étude de la menace, l'utilisation et le contrôle de la force militaire (traduit par l'auteur) » (Walt, 1991: 211). Son argumentation fait allusions aux dangers d'étendre l'agenda des études de sécurité de façon excessive. Certes, nous pouvons inclure des enjeux comme la pollution, les maladies, les droits humains et les crises économiques comme portant atteinte à la sécurité, mais en définissant la sécurité de façon aussi large, nous diluons la pertinence du champ en plus de rendre l'élaboration de solutions plus difficile. En d'autres mots, l'élargissement du champ à outrance nuit à la discipline, mais aussi à la pratique de la sécurité (Walt, 1991).

Il faut dire que les études de sécurité ont toujours été alignées avec les besoins plus pratiques de la communauté politique. Comment peut-on envisager des prescriptions politiques cohérentes si les experts en matière de sécurité ne s'entendent pas sur la définition de leur objet d'étude principal? Les académiciens peuvent parfois, de façon consciente ou non, s'isoler des problèmes politiques immédiats, en se concentrant sur l'exercice conceptuelle et en étudiant plutôt les tendances à long terme. Il existe néanmoins un besoin probant pour un penchant davantage pratique dans la recherche académique. Cette discussion nous amène vers un point de vue plus mitigé, qui n'adhère pas nécessairement à la thèse de l'élargissement à outrance, mais qui conçoit qu'un élargissement modéré soit bénéfique pour la discipline des études de sécurité, mais aussi pour l'étude des problèmes plus concrets.

Pourquoi devrions nous considérer les menaces environnementales comme faisant partie du discours sur la sécurité? D'abord, l'environnement fait souvent partie des causes contextuelles d'un conflit dont l'étendue est beaucoup plus large. Par exemple, l'accès aux ressources stratégiques devient crucial dans les guerres de frontières. Ces conflits sont davantage accentués quand il y a une rareté associée avec ces ressources, due aux changements dans l'environnement. De ce point de vue, il est important de reconnaître le potentiel conflictuel des crises aux ramifications environnementales. Il n'y a pas de solution militaire évidente pour régler les problèmes associés aux changements environnementaux. Cependant, ceux-ci peuvent engendrer des conflits violents par le biais de mécanismes complexes. Par exemple, le double enjeu de la croissance démographique et de la rareté des ressources (eau et terres arables, par exemples) représente une menace pour des communautés entières (Homer-Dixon, 1991). La compétition pour le contrôle des ressources rares contribue à l'exacerbation des conflits et à la guerre. Bien sûr, nous devons tenir compte des différents niveaux ou degrés de menace, car certaines menaces sont de nature beau-

coup plus probabiliste, comme la dispute sur la souveraineté en Arctique, en tandem avec l'impact environnemental que le Canada subira dans cette région dans les années à venir.

Les défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés ont également changé la façon dont nous avons traditionnellement défini la souveraineté. À la base, la souveraineté représente une autorité suprême et incontestée sur un territoire géographique donné. Voyons quelles en sont les incidences aux niveaux national et international. Premièrement, au niveau international, si l'environnement est conçu comme une commune mondiale, chaque état détient une responsabilité quant à protéger l'approvisionnement des ressources à long terme, tout en considérant les impacts de l'activité humaine. Au niveau national, le concept de l'état comme Gardien, c'est-à-dire comme protecteur de l'environnement, empêchant le développement abusif, commence à prendre de l'ampleur (Kirton et Munton, 1987).

Cependant, ce protectorat, avec les lois et règlements qu'il comporte, ne peut être appliqué sans contrôle effectif du territoire. L'exercice de ces responsabilités doit reposer sur des capacités matérielles, une expertise développée et une action concertée. Sinon, cette autorité, même si responsable, risque d'être bafouée. C'est une question qui doit être posée, d'autant plus que la souveraineté canadienne s'est vue contestée sur la terre ferme : l'île d'Ellesmere et l'île Hans. Ceci illustre la diversification des rôles que l'état est appelé à jouer : en plus, la complexification des tâches étatiques doit s'informer des connaissances et de l'expertise scientifique pour promouvoir des solutions adéquates. Ceci implique également un équilibrage difficile entre la quête de nouvelles opportunités économiques, mises en lumière par la fonte des glaces par exemple, et les effets potentiellement dévastateurs de nouveaux projets d'exploitation de ressources naturelles sur l'écosystème précaire du Grand Nord.

SOUVERAINETÉ ET SÉCURITÉ DANS L'ARCTIQUE CANADIEN

Le cas de l'Arctique souligne les différentes significations que peuvent revêtir les concepts de souveraineté et de sécurité dans ce contexte nouveau. Rappelons le parallèle avec la période de la guerre froide : nous constatons alors que l'Arctique canadien était une frontière très stratégique, considérant la menace que représentait l'URSS. Maintenant que la guerre froide est terminée, le Nord a une importance stratégique complètement différente : ressources, commerce, tourisme, etc... Dans cette section, nous allons faire état des intérêts canadiens dans la région du Grand Nord, tout en tenant compte de ses capacités pour mener à bien ses ambitions. Le Canada a-t-il adopté une position réaliste jusqu'à présent?

La région de l'Arctique canadien subit de plein fouet les changements climatiques. En plus, ces changements sont très imprévisibles. Il existe maintenant un consensus par rapport à la gravité de la situation, mais nous demeurons limités quand à notre capacité de bien comprendre ce phénomène complexe (Rodal, 1994). Une des incertitudes les plus flagrantes est celle qui est associée au rythme des changements climatiques opérant dans cette région, notamment quant à leurs impacts sur la fonte des glaces. Depuis les années 1970, nous avons pu observer une réduction de 30-40% dans le volume des glaces arctiques (Carman, 2002). Tout développement futur reste dans le domaine de la prédiction scientifique. En nous basant sur des estimations conservatrices mais réalistes, nous pouvons entrevoir la navigabilité des eaux d'ici 2025 à 2050 (Carman, 2002). Et encore, les voyages ne seront que possibles durant les mois d'été, mais pour une durée de plus en plus prolongée. Avec une technologie de brise-glaces plus avancée, même si encore peu rentable, nous pourrions sans doute envisager une navigabilité plus étendue. Les changements climatiques ne feront qu'améliorer les possibilités de ce transit avec le temps.

Énormément d'attention est rivée sur le Passage du Nord-Ouest, une opportunité invitante pour le commerce maritime international. Cette route commerciale est attrayante, car elle serait la voie maritime la plus courte entre l'Europe et l'Asie, soit d'environ 7000 km (Kenney, 2006). Le Japon, la Chine et la Russie entretiennent des ambitions économiques dans la région et possèdent la capacité technologique pour les réaliser. Ils ont tous trois manifesté un intérêt croissant dans le développement économique de la région. Cependant, le risque demeure et représentera peut-être un coût trop élevé pour les investisseurs potentiels. Même si les prédictions demeurent incertaines, l'engouement pour cette région est indéniable et devrait préoccuper le Canada. Les intérêts économiques sont au centre de cette curiosité, car l'Arctique possède des quantités considérables de pétrole, de gaz naturel, de méthane, de nickel, de cuivre, de charbon, de l'uranium, de l'or et des diamants. Pour le Canada, les opportunités qu'offrent son riche territoire se trouvent éclipsés par le litige de droit international, qui met en cause la souveraineté du Canada dans le Passage du Nord-Ouest.

Regardons d'abord les exigences légales de la souveraineté : « le test en droit afin de déterminer si un état détient la souveraineté réside dans l'exercice d'une occupation et d'un contrôle effectifs sur un territoire. L'accord et la reconnaissance formelle de la communauté internationale est souhaitable, mais non nécessaire (traduction de l'auteur) » (Christensen, 2005: 61). Le litige actuel oppose le Canada et les États-Unis en ce qui concerne le statut des eaux du Passage du Nord-Ouest. Le Canada maintient que ces eaux sont internes à son territoire, donc sujettes à toutes lois et réglementations canadiennes. Les États-Unis, pour leur part, insistent sur le

statut international des eaux. Selon eux, les eaux devraient être ouvertes à la navigation internationale sans restriction aucune. La position américaine est d'ailleurs partagée par la majorité des états européens et asiatiques. Les conséquences de ce trafic, par contre, seraient vraisemblablement prises en charge par le Canada. Pour le Canada, sa posture en la matière manque de constance. L'absence d'une stratégie claire dans le Nord place le Canada dans une position difficile à défendre.

Pour élucider les différentes options offertes au Canada, malgré sa position difficile, nous devons considérer ses intérêts en fonction de ses capacités, mais aussi des acteurs principaux impliqués dans l'élaboration d'une stratégie pour le Grand Nord. Pour enrichir cette discussion, nous allons introduire le concept de faisabilité politique, afin d'illustrer les échanges politiques qui rendent ardue la mise en application de solutions concrètes. La faisabilité politique est « la marge de manœuvre dans laquelle les valeurs inhérentes d'une alternative possible provoqueront l'approbation ou le rejet » d'une politique donnée (Krone, 1981: 50). Il s'agit par la suite de considérer la position des différents acteurs qui ont un parti pris ou qui détiennent un certain pouvoir dans le processus de décision, soit le gouvernement, les différents ministères, le publique et les acteurs externes, en l'occurrence les États-Unis (Meltsner, 1972). Pour la question de la souveraineté dans l'Arctique, nous considérons particulièrement le gouvernement actuel de Stephen Harper, le ministère de la défense, qui se trouve fortement impliqué dans la question des patrouilles de souveraineté dans l'Arctique, l'opinion publique et les États-Unis.

Pour les militaires, la faisabilité politique constitue un dilemme particulier : d'abord, dans une société démocratique, les politiques militaires doivent être alignées avec les buts politiques; ensuite, l'usage de la force ou des capacités militaires ne doivent pas se heurter aux valeurs ou à la culture de la société; finalement, les ressources allouées militaires, selon les valeurs dominantes, risquent d'imposer des contraintes sévères sur l'organisation militaire (Krone, 1981: 50). La réconciliation des buts politiques et militaires représente donc une tâche difficile. Comment promouvoir l'efficacité militaire tout en restant conforme avec l'exigence de la faisabilité politique? Cette question nous pousse à considérer les autres acteurs impliqués dans l'évaluation des stratégies alternatives pour assurer la souveraineté en Arctique.

La visibilité renouvelée de l'Arctique nous apprend que, même durant la guerre froide, le Canada n'a jamais acquis les capacités nécessaires pour faire face aux dangers de sécurité en Arctique (Huebert, 2005-2006). Après la fin de la guerre froide, l'Arctique s'est vu davantage éclipsé par le biais de coupures dans le budget et l'équipement, le contrôle effectif du territoire n'étant plus assuré. Le gouvernement Harper a repris le discours de la souveraineté et de la sécurité en Arctique en insistant sur la dimension militaire (*Securing Canadian...*, 2006). Au sein de l'opinion

publique, les questions militaires tendent à être particulièrement fractionnelles et jouissent d'une très grande visibilité, c'est ce que nous apprend la psychologie politique (Verdier, 1994). L'opinion publique ne s'est pas prononcée contre une présence plus accrue en Arctique, mais si la solution revêt un fort caractère militaire, nous pouvons anticiper une certaine réticence populaire (Tetlock, 1998). Dans cette perspective, le cadrage pourrait jouer un rôle décisif. Le cadrage se réfère à la capacité des acteurs politiques de présenter leur cause de façon à faire écho aux valeurs du public visé (Geddes et Guiraudon, 2004).

Quoiqu'une solution concrète n'ait pas encore été trouvée pour résoudre ce dilemme de souveraineté, plusieurs propositions seront certainement présentées au Parlement, comme en témoignent les nombreux projets de Harper, qu'il s'agisse des projets d'acquisitions de matériel militaire ou des exercices de patrouilles accrues dans le Nord. Une si grande allocation des ressources pour un territoire nordique et désert est controversée, cependant le problème du Grand Nord pourrait aussi être cadré de façon symbolique. Par exemple, en soulignant l'importance des changements climatiques qui bouleversent cet environnement, ainsi que le besoin des Canadiens d'y être physiquement présents, la dimension militaire sera plus acceptable, sans être rejetée. Avec ce cadrage, les activités de surveillance, de renseignement et de patrouilles militaires dans le Grand Nord, qui seront maintenues en grande partie par la Défense, permettent au Canada de jouer le rôle de Gardien de l'environnement arctique, sans que ses règlementations ne se voient bafouées par un commerce maritime international accru, qui ne reconnaît pas l'autorité du Canada dans le Passage du Nord-Ouest. Ce scénario fait état des avenues potentielles du débat, mais plus fondamentalement encore, le Canada est-il prêt à jouer ce rôle?

En dépit des coupures budgétaires subies après la guerre froide, le Canada ne possède qu'un minimum en matière de surveillance. Par exemple, les avions de patrouilles, *Auroras* et *Arcturus*, sont toujours en opération, le programme des Rangers a pris de l'expansion et la garde côtière détient encore cinq brise-glaces, quoiqu'un peu âgés. À date, les brise-glaces américains sont fort supérieurs : « la nouvelle catégorie de brise-glaces, le USCGC *Healy*, est technologiquement très impressionnant (traduction de l'auteur) » (Charron, 2005-2006: 46). La marine canadienne, pour sa part, n'est pas en état de fonctionner en Arctique et n'effectue plus de déploiements nordiques (NORPLOYs) (Christensen, 2005). Si nous considérons les menaces concrètes à la souveraineté et à la sécurité du Canada, ces capacités semblent raisonnables. Cependant, les problèmes actuels précèdent toute question de souveraineté : le Canada ne détient pas les capacités suffisantes pour même *identifier* les menaces potentielles. Ceci a des implications directes : si le Canada ne peut identifier les menaces, il est encore en moins bonne position pour y répondre. De façon plus simple

encore, si un incident se produit dans le Grand Nord canadien, le Canada doit pouvoir se déplacer rapidement et efficacement pour remédier la situation. Voilà le véritable test de la souveraineté. La principale faiblesse du Canada est donc les manques importants en terme de couverture radar dans certaines régions du Nord (Christensen, 2005). En ce sens, une surveillance adéquate de l'Arctique canadien est le pré-requis à toute revendication ou démonstration de la souveraineté sur ce territoire.

Ces faiblesses ont été reconnues par le gouvernement Harper, qui a transmis une série de promesses avec son arrivée au gouvernement : trois nouveaux brise-glaces, un quai à Iqaluit, un système de détecteurs sous-marin, un centre d'entraînement militaire arctique, un poste de recherches et sauvetage à Yellowknife, un programme de renouvellement au niveau des Rangers, un nouveau système de surveillance avec des avions sans pilote, des *Auroras* (avions de patrouille) et des satellites pour améliorer notre capacité de réaction dans une situation d'urgence (Huebert, 2005-2006: 21). Ces acquisitions vont certainement rehausser notre crédibilité comme défenseur du territoire nordique, ce qui aidera sans doute à l'affirmation d'une souveraineté effective en Arctique. En ayant une posture plus crédible dans le Grand Nord, le Canada se donne un levier supplémentaire pour affronter les États-Unis en négociations. De plus, le leadership canadien est bien reconnu en matière de protection de l'environnement arctique. Les documents officiels américains témoignent que le Canada a acquis énormément d'expérience et de connaissances en appliquant la *loi sur la prévention de pollution des eaux arctiques* (Christensen, 2005: 39-40).

L'expertise cumulée du Canada et des États-Unis dans la gestion du territoire arctique devrait servir de base commune pour une coopération bilatérale accrue en matière de sécurité dans le Grand Nord. Il s'agirait ainsi d'outrepasser le dilemme de la souveraineté qui ralentit les progrès à ce niveau. Le Canada est en mesure d'assumer un rôle de premier ordre afin de participer à la surveillance de l'Arctique, ainsi que planifier les stratégies de recherches et sauvetage. Ainsi, la souveraineté est établie en pratique, tandis que la dispute concernant le statut du Passage du Nord-Ouest est mise de côté. Une telle ligne de conduite servirait à améliorer les positions respectives du Canada et des États-Unis, leur permettant de superviser conjointement les intérêts commerciaux dans la région et d'assurer, sur le long terme, que tout développement se fera dans le cadre de la durabilité. En effet, il demeure impossible de s'isoler dans un écosystème qui ne reconnaît pas la frontière canado-américaine dans le Nord.

AU-DELÀ DE LA SOLUTION MILITAIRE

Le dossier de l'environnement devient de plus en plus saillant au sein de la population et suscite des débats intenses à la Chambre des Communes. Jusqu'à présent, le débat demeure incomplet, ce qui tend à polariser les discussions. Par exemple, le gouvernement actuel a présenté la cause de l'Arctique sous sa dimension militaire. Ceci a pour effet d'associer une plus grande présence dans le Nord avec une augmentation des budgets militaires. En réalité, le Grand Nord représente des enjeux divers, qui souffrent d'une circonscription trop sévère du discours. Il faut changer le cadrage de la question pour avoir une appréciation du Grand Nord qui va au-delà d'une plus grande présence militaire. La question de l'Arctique doit mieux refléter les intérêts et les valeurs de la population canadienne dans cette région. Les changements climatiques représentent, bien sûr, un élément symbolique fort. Cependant, il faut comprendre les interrelations entre les différents aspects du développement économique, du droit des communautés autochtones, de l'environnement, et des enjeux de sécurité.

De plus, la dispute avec les États-Unis doit faire place à une plus grande concertation au niveau de la gestion des ressources sur ces territoires, de la gestion des disputes reliées aux territoires et au Passage du Nord-Ouest, et surtout, la promotion d'une approche de communication avec nos voisins de la région arctique. Jusqu'à présent, la stratégie canadienne dans l'Arctique a été exclusivement définie en terme de menace à la souveraineté. Ce qui est désormais claire est qu'une telle approche éclipse toutes les perspectives et domaines de coopération dans le Grand Nord. C'est au sein de cette approche que le Canada a un rôle à jouer et une expertise à apporter.

En guise de conclusion, il devient nécessaire de considérer l'évolution du contexte stratégique de l'Arctique pour le Canada. Avec la fin de la guerre froide, le nouvel enjeu environnemental pousse une fois de plus le Canada à agir et à réévaluer sa posture dans le Grand Nord. La stratégie canadienne en Arctique s'est faite cadrer en fonction de l'enjeu de la souveraineté, tout en mettant l'accent sur la dimension militaire pour assurer le contrôle de la frontière (Lindsey, 2003; Tangredi, 2002). Cependant, un regard posé sur la rivalité avec les États-Unis entrave l'élaboration d'une solution durable axée sur une coopération élargie en Arctique. Les promesses de Harper, si réalisées, aideront sûrement la cause de la souveraineté, mais la solution va au-delà d'une présence militaire plus crédible, celle-ci doit prendre en compte les alliés potentiels du Canada pour une gestion équitable de l'environnement. L'enjeu de sécurité importe aussi dans la mesure où le renseignement, la surveillance et le contrôle du territoire sont clés à l'affirmation de la souveraineté canadienne dans le Passage du Nord Ouest. Un désavantage ressenti dans ce domaine

concerne surtout le manque d'information radar dans le Grand Nord. Voilà la vraie priorité en matière de sécurité. Des mesures entreprises pour parer à cette déficience sont donc justifiées, mais il ne faut pas perdre de vue l'ensemble des objectifs canadiens. L'enjeu du Grand Nord va au-delà des questions de sécurité et nécessite une approche beaucoup plus multidisciplinaire, où les connaissances scientifiques éclairent l'éventail des choix politiques et économiques. Par le fait même, la stratégie diplomatique pourrait enfin intégrer une dimension environnementale.

Effectivement, l'objectif le plus pressant demeure celui de l'environnement. L'environnement arctique est en plein changement, dû à la fonte des glaces. Il s'agit de l'enjeu qui domine tous les autres, mais c'est également le plus difficile à identifier concrètement et le plus difficile à prédire dans ses manifestations. Plus inquiétant encore, les changements climatiques ont des effets dévastateurs dans des écosystèmes précaires comme il s'en trouvent dans le Grand Nord, des écosystèmes sur lesquels dépendent les communautés autochtones. Il s'agit d'une menace concrète, aux effets imprévisibles et certainement irréversibles. Les changements environnementaux dans l'Arctique et la fonte des glaces nous obligent à faire appel à une communauté d'experts scientifiques canadiens qui essaient de mesurer ces changements. Les experts pourront ensuite faire leurs recommandations pour la poursuite de nos intérêts économiques dans cette région. Il faut s'interroger sur la façon d'évaluer les opportunités commerciales qui s'ouvrent à nous, tout en tenant compte des conséquences environnementales du développement dans cette région.

BIBLIOGRAPHIE

CARMAN, J. C.

2002 «Economic and Strategic Implications of Ice-Free Arctic Seas», J. S. Tangredi, ed., *Globalization and Maritime Power*, Washington, D.C., Institute for National Strategic Studies-National Defense University.

CHARRON, A.

2005-2006 «The Northwest Passage in Context», *Canadian Military Journal*, Winter, pp. 41-47.

CHRISTENSEN, K. D.

2005 *Arctic Maritime Security and Defence: Canadian Northern Security Opportunity and Challenges*, National Defense Operational Research Division (Technical Report TR2005/01), Government of Canada.

GEDDES, A. et GUIRAUDON, V.

2004 «Britain, France and EU Anti-Discrimination Policy: The Emergence of an EU Policy Paradigm», *West European Politics*, vol. 27, no. 2, pp. 334-353.

GRIFFITHS, F., ed.

1987 *Politics of the Northwest Passage*, Montreal et Kingston, On., McGill-Queen's University Press.

HOMER-DIXON, T.

1991 «On the Threshold: Environmental Changes as Causes of Acute Conflict», *International Security*, vol. 16, no. 2, pp. 76-116.

HUBERT, R.

2006 «Arctic Sovereignty and Security and the New Government», *On Track*, vol. 11, no. 1, pp. 21-24.

HUEBERT, ROB

2005-2006 «Renaissance in Canadian Arctic Security?», *Canadian Military Journal*, Winter, pp. 17-29.

KENNEY, G.

2006 *A Dangerous Passage: Issues in the Arctic*, Toronto, Natural Heritage Books.

KIRTON, J. J. et D. MUNTON

1987 «The Manhattan Voyages and Their Aftermath», F. Griffiths, ed., *Politics of the Northwest Passage*, Kingston, McGill-Queen's University Press.

KRONE, R. M.

1981 «Political Feasibility and Military Decisionmaking», *Journal of Political & Military Sociology*, vol. 9, pp. 48-59.

LINDSEY, G.

2003 «Potential Contributions by the Canadian Armed Forces to the Defence of North America against Terrorism: the Importance of Overhead Surveillance», *International Journal*, vol. 58, no. 3, pp. 309-334.

MELTSNER, A.

1972 «Political Feasibility and Policy Analysis», *Public Administration Review*, vol. 32, no. 6, pp. 859-867.

RODAL, BEREL

1994a «The Environment and Changing Concepts of Security», *CSIS Commentary*, no. 47, in <<http://www.csis-crs.gc.ca/fr/publications/commentary/com47.asp>>, consulté le 3 avril, 2006.

2006b *Securing Canadian Sovereignty in the Arctic*, <<http://www.pm.gc.ca/eng/media.asp?id=1275>>, consulté le 15 mai, 2007.

TANGREDI, J. S., ed.

2002 *Globalization and Maritime Power*, Washington, D. C., Institute for National Strategic Studies-National Defense University.

TETLOCK, P.

1998 «Social Psychology and World Politics», D. Gilbert, S. Fiske et G. Lindzey, eds., *Handbook of Social Psychology*, New York, McGraw-Hill.

VERDIER, D.

1994 *Democracy and International Trade: Britain, France and the United States, 1960-1990*, Princeton, N.J., Princeton University Press.

WALT, S.

1991 «The Renaissance of Security Studies», *International Studies Quarterly*, vol. 35, no. 2, pp. 211-239.